



VOTRE ASSEMBLEE GENERALE 2019 AURA LIEU LE **SAMEDI 26 JANVIER 2019** à 9H15  
Salle Le DOME -- 221, avenue de THOUARS -- 33400 TALENCE

### *MATINEE*

- Accueil, café et de **8h30 à 12h00** vente de lanières, bombes, pièges, appâts. (Comme à l'accoutumée et ceci dans le but de limiter votre attente, vous trouverez votre bon de commande au dos du bulletin d'adhésion afin que vous puissiez retirer celle-ci lors de l'Assemblée : chèque global de préférence)
- Le mot du Président Daniel GERGOUIL : rapport d'activité et perspectives
- Lecture puis approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 janvier 2018
- Rapport financier du trésorier Sébastien VEROUIL
- Compte-rendu des vérificateurs aux comptes – Vote du quitus
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration : 6 postes sont à pourvoir
- Renouvellement des vérificateurs aux comptes : Mme JOINEAU et Mr GILARD
- La parole aux adhérents (pour plus de clarté dans les réponses, nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir vos questions à l'adresse mail suivante [daniel.gergouil@wanadoo.fr](mailto:daniel.gergouil@wanadoo.fr) 8 jours avant l'Assemblée Générale)
- Mr Dominique BEAUTE (Conseil Départemental) : vers un GDSA tout en vert.



VERS 12H30 REPAS FRATERNEL AVEC LA COLLABORATION DE BEATRICE CHEVRIER-TRAITEUR

### *APRES-MIDI*

A partir de 14h30 plusieurs intervenants sur le site

- Cédric AZAIS et ses Sarracénias.....(plantes carnivores) : le grand retour
- Grand débat interactif autour du frelon et des moyens de maîtriser sa population avec la présence de Didier et Jean-Baptiste ROBERT de la société APIPROTECTION qui présenteront leur dernier modèle de harpe anti-frelons

**Dès le matin, vente de PLANTES CARNIVORES par Cédric AZAIS, de MATERIEL APICOLE par Anaïs et Simon et de harpes anti-frelons par Didier et Jean-Baptiste ROBERT sur le site de votre Assemblée Générale**

## **RAPPEL IMPORTANT**

### **REVENTE et DON des TRAITEMENTS VETERINAIRES**

Devant la recrudescence de revente ou de don des traitements (délivrés légalement sous ordonnance vétérinaire) par des personnes non habilitées, votre GDSA est dans l'obligation de vous rappeler l'article L.5442-1 du Code de la Santé Publique.

*« Chapitre II Préparation extemporanée et vente au détail*

**Art. L. 5442-1. – La préparation extemporanée<sup>1</sup> ou la détention de médicaments vétérinaires pour les céder ou les délivrer, à titre gratuit ou onéreux, par toute personne autre qu'un pharmacien titulaire d'une officine, un vétérinaire ou un chef des services de pharmacie et toxicologie des écoles nationales vétérinaires, est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. »**

<sup>1</sup> Préparation officinale, réalisée selon la formule inscrite à la Pharmacopée (décrivant les matières premières) ou au formulaire national (décrivant les formulations officinales terminées)

Le GDSA décline toute responsabilité en cas de contrôle par les autorités compétentes.

Nous vous rappelons également que l'ordonnance qui vous est délivrée doit être conservée pendant 5 ans.

### **COLLECTE DES LANIERES USAGEES**

Nous nous proposons de récupérer vos lanières de traitement usagées le jour de l'AG. Celles-ci devront être conditionnées en bottes par dizaines reliées avec du scotch ou conditionnées dans des cartons aux dimensions adéquates. Par respect pour le bénévole chargé de leur acheminement vers le point de collecte agréé, toutes les lanières en vrac dans des sacs plastiques ou autres ne seront pas reprises

***Itinéraire Salle du DOME – 221, avenue de Thouars- 33400 Talence***

Rocade sortie 17: direction Talence Thouars, restez à droite

Au rond-point: 2ème sortie (tout droit) sur quelques centaines de mètres

Après la station essence Esso (située à gauche), tournez à gauche

Continuez cette rue jusqu'au feu tricolore, à ce feu tournez à droite.

Après le terre-plein de quelques mètres, tournez à gauche et garez-vous sur le parking de droite (à gauche, c'est la piscine)

Le Dôme : c'est le bâtiment habillé de bois au fond du parking.

Si vous êtes égarés, vous pouvez contacter le 06 09 97 30 77 (Philippe LABORDE)

En attendant..... **BONNE ROUTE**

## Le mot du Président

Tous les cinq ans le passage devant la Commission de la Pharmacie permet à l'équipe du GDSA de vérifier la pertinence de ses choix et le bienfondé de sa stratégie. D'une Commission à l'autre les ventes de lanières ont doublé, le nombre d'adhérents aussi et nous en avons profité (voir le mot de votre vétérinaire conseil) pour passer de l'Apivar à l'Apitraz (même molécule mais plus grande commodité d'emploi). La lutte contre la varroase est donc prioritaire et engloutit près de 48000,00€, 25000,00€ provenant de la subvention du Conseil Départemental que nous remercions chaudement, le reste est le fruit de l'action des perchistes qui ont droit à toute notre gratitude.

La lutte contre le frelon asiatique est aussi au cœur de nos préoccupations et nous faisons feu de tout bois : perches télescopiques, pièges, appâts, bombes aérosols... Un débat aura lieu l'après-midi pour confronter toutes les expériences, Didier et Jean-Baptiste ROBERT de la Société APIPROTECTION en seront les invités et présenteront leur harpe électrique anti-frelons.

Enfin sous l'œil bienveillant du Conseil Départemental, très attaché à la biodiversité, nous avons accéléré la mise en place d'arbres mellifères dans des communes comme Marsac, Saint Laurent du Médoc, Cardasac, Peujard... d'autres vont suivre cet hiver.

Comme vous pouvez le constater la tâche est importante et, plus que jamais votre GDSA a besoin de bénévoles, pour renforcer l'équipe de perchistes, apporter une aide dans le travail administratif, dans la logistique de l'Assemblée comme des distributions de lanières.

Un grand merci à tous ceux qui aident déjà comme à tous ceux qui vont nous rejoindre.

Daniel GERGOUIL

Le moment est venu de faire une petite pause et **partager ce repas fraternel à 25,00€**

### ***M E N U***

*Punch et feuilletés chauds*

*Garbure*

*Salade de gésiers aux petites asperges  
accompagnée d'un médaillon de foie gras au sel*

*Mini rôti de chapon à l'orange*

*Légumes assortis*

*Salade*

*Sélection de fromages*

*Tarte tropézienne*

*Café*

*Vins rouge et rosé*

Sarl CHEVRIER-TRAITEUR à MARANSIN tél 05 57 69 03 14 / Email [beatrice.sarl-chevrier@orange.fr](mailto:beatrice.sarl-chevrier@orange.fr)

## **CALENDRIER DE DISTRIBUTION DE LANIERES GDSA33 ANNEE 2019**

Pour cette campagne 2019, le **G**roupement de **D**éfense **S**anitaire des **A**beilles de la **G**ironde vous convie à venir retirer vos traitements anti-varroa, vos appâts, pièges et bombes anti-frelons les jours suivants :

- Samedi **26 janvier 2019** de 8h30 à 12h00 à l'Assemblée Générale du GDSA :  
Salle « LE DOME » - 221 avenue de Thouars - 33400 TALENCE
- Samedi **09 février 2019** de 8h30 à 12h00 à l'Assemblée Générale du SAG : Cinéma Le Rex - 33610 Cestas
- Samedi **16 février 2019** de 9h00 à 12h00 à NATURAPI LIBOURNE :  
Z.I de la Ballastière – 7 rue de l'Industrie - 33500 Libourne
- Samedi **08 mars 2019** de 8h30 à 12h00 à l'Assemblée Générale du SAGA :  
Salle des Fêtes de Saint Laurent du Médoc
- Samedi **01 juin 2019** de 8h30 à 12h00 à la salle Mozart – Place Mozart - 33400 TALENCE
- Samedi **07 septembre 2019** de 8h30 à 12h00 à la salle Haut-Brion, rue Etienne Dolet - 33400 TALENCE
- Samedi **30 novembre 2019** de 8h30 à 12h00 à l'Assemblée Générale de l'Abeille Girondine :  
Salle Pascal OBISPO (salle polyvalente) - 33240 Lalande de Fronsac

***RESPECTEZ CES DATES, LA DELIVRANCE DE MEDICAMENTS EN DEHORS DE CELLES-CI NE PEUT ETRE  
QU'EXCEPTIONNELLE ET LIEE A UN CAS DE FORCE MAJEURE***

**Notre PSE est consultable à tous moments sur notre site internet (gdsa33.com) et disponible en version papier lors des séances de distribution de lanières.**

Votre carte d'adhérent au GDSA pour 2019 vous sera remise lors de la vente des lanières.

- Vous pourrez acheter deux traitements consécutifs
- Vous pourrez aussi retirer des lanières pour un ami qui ne peut se déplacer ce jour-là s'il est à jour de sa cotisation 2019
- Vous pourrez aussi acheter des pièges japonais, des appâts et des bombes insecticides performants.

### **LE MOT DU VETERINAIRE CONSEIL**

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2018 vient de s'achever et a connu deux faits marquants pour le GDSA.

D'une part la commission de la pharmacie (5/12/2018) a renouvelé l'agrément du GDSA pour la détention et la vente de médicaments pour le traitement de la Varroase et d'autre part, nous avons distribué plus de 4000 paquets de lanières ce qui a permis de traiter plus de 20 000 ruches. Cela représente donc une part importante du cheptel apicole girondin estimé à 25 000 ruches, ce taux de traitement ne peut être que bénéfique pour l'ensemble des ruchers et le GDSA ne peut que vous encourager à poursuivre vos efforts de lutte contre la Varroase.

Dans le but de simplifier la gestion des traitements il a été décidé avec le président, Daniel Gergouil, de référencer pour l'année 2019 de l'Apitraz nd à la place de l'Apivar nd, le principe actif est le même (Amitraz dosé à 500 mg) mais la durée de traitement est beaucoup plus courte : 6 semaines au lieu de 10.

Cela permet de retirer les lanières (aussi ergonomiques que celles d'Apivar nd) des ruches avant qu'il ne fasse trop froid lors du traitement d'Automne, ou bien d'effectuer un traitement complémentaire avant la miellée de printemps.

En ce qui concerne le coût le prix des lanières sera le même : 11 euros le paquet de 10 lanières pour traiter 5 ruches. Une fois tous les cinq ans, conformément au PSE, je vous recommande de faire une alternance avec de l'Apistan nd.

Dans l'intérêt de la santé de vos abeilles, je vous invite à poursuivre vos efforts de traitements, et vous souhaite une bonne année apicole 2019.

Docteur Labécot-Chauvière



**API PROTECTION**  
protégeons nos abeilles

**Lors de l'Assemblée Générale du GDSA-33**

**Exposition de différentes harpes pour lutter  
contre le frelon asiatique.**

***REDUCTION DE 5% DU PRIX HT SUR TOUS LES ARTICLES***

**à 15 Heures : conférence et débat interactif avec l'assistance**

**Le frelon asiatique et une harpe électrique  
au rucher**

***Didier et Jean Baptiste ROBERT***

**Internet: [apiprotection.fr](http://apiprotection.fr) - [apiprotection.eu](http://apiprotection.eu)**

**Tel 06 78 60 94 66**

## - 15 à 20% sur les articles ci-dessous lors de votre A.G.

Offre valable uniquement pour les adhérents du GDSA Gironde le jour de l'AG  
 Livraison gratuite de tous vos articles sur notre stand lors de l'Assemblée Générale.

Réf	Désignation	Prix magasin	Remise GDSA	Prix AG GDSA
181112	Cadre Dadant NATURECO corps fils verticaux / obliques inox	1,37€	15%	1,16€
181113	Cadre Dadant NATURECO hausse fils verticaux / obliques inox	1,34€	15%	1,14€
11C65	Ruche Dadant 10 NATURECO (plancher, corps, couvre cadre, toit tôle)	56,16€	15%	47,70€
15C3	Ruchette Dt 6 NATURECO (plancher, corps, couvre cadre, toit)	47,47€	15%	40,35€
414017	Lève cadre américain GM jaune ou rouge (+24cm)	7,50€	20%	6,00€
413025	Enfumeur inox NATURAPI type français protégé 100mm	29,90€	20%	23,90€
512000S	FONDAPI, le carton de 5 pains de 2.5 kg	20,00€	10%	18,00€
512009	Apifonda, le carton de 5 pains de 2.5 kg	23,25€	10%	20,90€
211141	Cire gaufrée DADANT PREMIUM corps (environ 10 feuilles par kg), le carton de 5kg	144,65€	20%	115,70€
415002	Brosse abeille nylon double NATURAPI (verte ou ivoire)	3,90€	20%	3,10€
212215F	Echange à façon cire d'opercules brute contre cire gaufrée DADANT PREMIUM (corps ou hausse)	ATTENTION : prévoir 5 % de perte sur le poids total de la cire		5,00€ / kg
114095	Couvre cadres Dadant 10 5/50	20 %		10,30
114095	Couvre cadres Dadant 10 SIMON © : 5/50, isolé, ventilé, transparent (voir détail sur <a href="http://www.simon-apiculture.net">www.simon-apiculture.net</a> )	20 %		20,70

Pour toute commande ou renseignements, contactez

**Simon TERRADE au 06.17.28.42.04**

Ou par mail : [contact@simon-apiculture.net](mailto:contact@simon-apiculture.net)

Site Web : [www.simon-apiculture.net](http://www.simon-apiculture.net)



# ADHESION ANNEE 2019 / FACTURE

## GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DES ABEILLES DE LA GIRONDE

N° api. (DSV) : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_  
 Nbre de ruches : \_\_\_\_\_ Type : Dadant Langstroth Voirnot Warré (barrer les mentions inutiles)  
 Sur quelles communes se trouvent-elles ?.....  
 .....

Profession (si retraité, merci de préciser dans quel domaine) :.....  
*(merci de contrôler l'exactitude de ces informations et d'y apporter un correctif s'il y a lieu)*

### J'ADHERE AU GDSA DE LA GIRONDE

J'envoie ma cotisation de **12,00€** et ce document daté et signé à  
**Daniel GERGOUIL – 14, rue Emile ZOLA – 33350 CASTILLON LA BATAILLE**

### ADHESION AU PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE

Dans le respect du Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de la Gironde (loi sur la pharmacie) pour tout achat dans le courant de l'année de médicaments agréés que vend votre Groupement (Apitraz-Apistan-Thymovar, etc....)

**vous devez adhérer explicitement à ce plan**

Dans le cas contraire, même si vous êtes à jour de votre cotisation 2018, nous ne pourrions pas vous délivrer de médicaments pour le traitement de vos ruches.

Ma décision ?

- > **j'adhère** au Plan Sanitaire d'Elevage du GDSA33  
*rayez la mention inutile*
- > **je n'adhère pas** au Plan Sanitaire d'Elevage du GDSA33

Fait à :..... le :.....

Signature (obligatoire) :

<b>COTISATION 2019</b>	<b>: 12,00€</b>
(obligatoire)	
REPAS .....	x 25,00€ : .....
(facultatif)	
Revue Santé de l'Abeille	(facultatif).....20,00€ : .....
Votre commande..... : .....	
(report du verso)	
Don à votre GDSA.....	: .....
(facultatif)	
<b>TOTAL TTC.....</b>	<b>: .....</b>
(chèque à l'ordre du GDSA33)	

PS : faire une photocopie de ce document pour votre comptabilité si vous désirez une facture pour votre adhésion au GDSA .  
 Si vous ne pouvez pas assister à l'AG vous pouvez renvoyer ce pouvoir à Daniel GERGOUIL, renseigné, daté et signé



### POUVOIR

Je soussigné(e), ..... donne, pour l'Assemblée Générale du GDSA33 du samedi 26 janvier 2019, pouvoir à.....ou à défaut à.....

Fait à..... le ..... Signature...

RAPPEL :le nombre de pouvoirs est limité à 2 par personne. Les pouvoirs incomplets seront considérés comme nul

**Bon de Commande pour le samedi 26 janvier 2019 UNIQUEMENT**

Nom :

Prénom :

Désignation	Qté	Prix TTC L'unité	TOTAL TTC
Sachet Apivar/Apitraz (5 ruches) *	.....	11,00€	.....
Sachet Apistan (5 ruches) *	.....	11,00€	.....
Sachet Thymovar * (pour 5 Langstroth ou 3 Dadant)	.....	11,00€	.....
Sachet API BIOXAL 35 * (traitement pour 10 ruches)	.....	22,00€	.....
Kit 10 pièges japonais	.....	27,00€	.....
Appât (flacon 1 litre)	.....	22,00€	.....
Appât (dosette 1 piège)	.....	0,50€	.....
Bombe anti frelons	.....	8,00€	.....

**Total général**

.....  
(ce total est à reporter au recto sur le Bulletin d'Adhésion afin de l'inclure dans le règlement global)

Afin de préparer à l'avance votre commande et limiter ainsi votre temps d'attente lors de l'Assemblée Générale, remplissez ce bon de commande reportez le total au recto et n'oubliez pas de joindre votre règlement (chèque global), le tout va nous revenir avec votre bulletin d'adhésion.

Pour ceux qui le désirent, si vous le précisez, votre chèque ne sera encaissé qu'après l'Assemblée Générale du 26 janvier 2019.

\* **Important** : comme stipulé dans l'article L.5422-1 du Code de la Santé Publique (que vous retrouverez à la page 2 de cette convocation) nous vous rappelons qu'il vous est strictement interdit de revendre ou de céder à titre gratuit des médicaments vétérinaires. Le GDSA décline toute responsabilité en cas de contrôle par les autorités compétentes.